

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 24 Avril, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : CHARPIGNY Mathilde. Absents : Néant. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

PRESENTATION SOMMAIRE DES DEPENSES PROJETEES – DEBAT BUDGETAIRE SUR LE FONCTIONNEMENT

- a pris connaissance des dépenses de fonctionnement projetées en 2014.

PRESENTATION ET VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014 – RESSOURCES PROPRES

- a décidé, par 17 voix pour et 1 abstention, de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2014 comme suit :

- Taxe d'habitation : 13.51 %
- Taxe foncière (bâti) : 16.50 %
- Taxe foncière (non bâti) : 35.37 %
- Cotisation foncière des entreprises : 16.89 %

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2014 : COMMUNE DE ROMENAY

- a voté, par 16 voix pour et 2 abstentions, le budget primitif de l'exercice 2014 arrêté :

- à la section de FONCTIONNEMENT : Recettes : 1 374 376 € Dépenses : 1 374 376 €
- à la section d'INVESTISSEMENT : Recettes : 929 238 € Dépenses : 929 238 €

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2014 : ASSAINISSEMENT (MAJORATION REDEVANCE ASSAINISSEMENT ET PRIME ANNUELLE)

- a décidé à l'unanimité de réviser le tarif de la redevance assainissement et de la porter à 0.70€ le m3 d'eau (au lieu de 0.65€) à compter du 1^{er} MAI 2014

- a décidé à l'unanimité de porter la prime annuelle par abonnement d'eau à 26€ pour les particuliers et la prime annuelle pour les industriels à 180€.

- a voté, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2014 arrêté :

- à la section d'EXPLOITATION : Recettes : 96 406 € Dépenses : 96 406 €
- à la section d'INVESTISSEMENT : Recettes : 232 807 € Dépenses : 232 807 €

VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS DU SIVU ROMENAY-RATENELLE REVENANT AU SIVOM DU LOUHANNAIS APRES LEUR PASSAGE PAR L'ACTIF DE LA COMMUNE DE ROMENAY

- a validé à l'unanimité le procès-verbal comme suit :

Nature du bien et imputation d'origine	Comptes	Valeurs comptables
	Débit	
ARMOIRE A DMS	21758	6 996.60 €
COLONNES TRI SELECTIF	21788	13 386.35 €
	Crédit	
	1027	20 382.95 €

- a validé à l'unanimité l'entrée à l'actif de la commune de Romenay des biens du SIVU Romenay-Ratenelle qui n'ont pas été repris par le SIVOM du Louhannais, comme suit :

Nature du bien et imputation d'origine	Comptes	Valeurs comptables
	Débit	
FILET CAMION GRUE	21782	148.67 €
ORDINATEUR	21783	1 805.70 €
IMPRIMANTE	21783	1 440.30 €
FAUTEUIL	21788	46.63 €
CHAISES	21788	236.66 €
	Crédit	
	1027	3 677.96 €

MUSEE DU CHAMP BRESSAN : RECRUTEMENT ANNUEL D'UN AGENT SAISONNIER A COMPTEUR DU 13.05.2014 JUSQU'AU 31.10.2014 – ETUDE DES CANDIDATURES ET CHOIX

- a décidé par 16 voix (2 voix pour Mme DESGRANGES Frédérique) de recruter Mlle MOUCHET Chloé par le biais d'un CDD d'une durée de cinq mois et 18 jours à compter du 13.05.2014 à raison de 13 heures 47 minutes hebdomadaires.

- autorise M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires au recrutement et à signer le contrat s'y rapportant.

RETRAIT DE DELIBERATIONS (A LA DEMANDE DE LA PREFECTURE) :

➤ **DELIBERATION N°2014-010 RELATIVE A LA CREATION DE VOIRIE PUBLIQUE DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU FUTUR EHPAD (La création de voirie est une compétence de la Communauté de Communes Saône Seille Sône)**

- a décidé à l'unanimité de retirer sa délibération n°2014-010 en date du 30.01.2014.

➤ **DELIBERATION N°2013-109 RELATIVE A L'EXONERATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU FUTUR EHPAD (La réglementation ne permet pas d'exonérer au cas par cas)**

- a décidé à l'unanimité de retirer sa délibération n°2013-109 en date du 31.10.2013.

➤ **DELIBERATION N°2013-100 RELATIVE A L'EXONERATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU LOTISSEMENT SENIORS SEMCODA (La réglementation ne permet pas d'exonérer au cas par cas)**

- a décidé à l'unanimité de retirer sa délibération n°2013-100 en date du 12.09.2013.

DELIBERATION A CARACTERE GENERAL FIXANT LES EXONERATIONS FACULTATIVES EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT (APPLICABLE AU 01.01.2015)

- a décidé à l'unanimité d'exonérer totalement en application de l'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7.

- dit que la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible et qu'elle sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme (DDT service fiscalité) dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

MODIFICATION DU SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE A COMPTER DE SEPTEMBRE 2014 (REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES): AVENANT AU MARCHE INITIAL CONCLU AVEC L'ENTREPRISE KEOLIS VAL DE SAONE POUR UNE DUREE DE 4 ANS (DU 01.09.2012 AU 31.08.2016) – INTEGRATION DU MERCREDI

- a validé, par 16 voix pour et 2 voix contre, la proposition tarifaire de KEOLIS VAL DE SAONE pour un ramassage supplémentaire aller et retour le mercredi, à compter de septembre 2014, pour un montant journalier de 219.46 € HT.

- autorise, par 16 voix pour et 2 voix contre, M. le Maire à signer l'avenant correspondant à intervenir avec l'entreprise KEOLIS VAL DE SAONE dans le cadre du marché initial de transports scolaires.

DEMANDE DE M. ET Mme RAJAUD Etienne et Amélie POUR LA PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE D'UNE AUXILIAIRE DE VIE (AVS) POUR LEUR FILS DANS LE CADRE DES ACTIVITES PERI-EDUCATIVES A COMPTER DE SEPTEMBRE 2014, A RAISON D'1H30 / SEMAINE + AUTORISATION A DONNER AU MAIRE AFIN DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE SAONE-ET-LOIRE

- a décidé à l'unanimité de prendre en charge, à compter de septembre 2014, les frais de rémunération d'une auxiliaire de vie (AVS) afin d'accompagner individuellement l'enfant Dylan RAJAUD, porteur d'un handicap (l'autisme) dans le cadre des activités péri-éducatives qui seront mises en place par la commune, à raison d'1H30 minutes par semaine.

- a décidé à l'unanimité de recruter à compter du 01.09.2014 Mme AUBERLIN, actuelle AVS de l'enfant Dylan RAJAUD à l'école de Romenay par le biais d'un contrat à durée déterminée, à raison d'1H30 hebdomadaire.

- autorise M. le Maire à entreprendre toutes les démarches se rapportant à ce recrutement.

- autorise M. le Maire à solliciter les subventions possibles et constituer les dossiers de demandes de subventions correspondants.

SERVICE DE SECURITE – FETE DE LA BIERNAT DU 13.07.2014 : ETUDE DE DEVIS

- a décidé à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise 2R SECURITE – 01330 VILLARS LES DOMBES d'un montant de 422.10 € HT soit 506.52 € TTC pour la prestation de surveillance lors de la fête de la Biernat le 13 juillet 2014.

- autorise M. le Maire à passer la commande.

CREATION D'UNE COMMISSION « URBANISME » (NON OUVERTE AUX PERSONNES EXTERIEURES)

- a décidé à l'unanimité de créer en son sein, une commission communale chargée de l'urbanisme qui s'intitulera « Commission urbanisme » et qui sera composée des membres suivants : M. GEROLT Didier, M.FERRARIS Pierre, M. GAUDRY Pierre, M. BERTRAND Emmanuel, Mme TRONTIN Jacqueline, Mme LANGERON Danielle.

TENUE DU BUREAU DE VOTE POUR L'ELECTION EUROPEENNE LE DIMANCHE 25.05.2014

- a défini les permanences pour la tenue du bureau de vote.

AVIS SUR LES DEMANDES D'URBANISME

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de permis de construire déposée par M. Jean-Paul BARBET pour la construction d'un abri pour rangement matériel pour entretien étang sur sa propriété située au lieudit « Villaroux - 3464 Rte de la Brosse ».

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de permis de construire déposée par M. DEVIENNE Grégory pour l'agrandissement de sa maison d'habitation (35m²) située au lieudit « Loizette – 320 Rte de Lissiat ».

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. PERRIN Jean-Daniel pour des travaux de ravalement de façade sur sa propriété située 4, Avenue Jean Jaurès (pour information car demande acceptée par le DDT le 23.04.2014)
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par M. MORAND Luc pour la pose de capteurs solaires et la création d'une cheminée sur sa propriété située « Les Cadolles - 1024 Route des Cadolles ».
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par M. BONIN Dominique pour la construction d'un abri de jardin 16.65 m² sur sa propriété située au lieudit « Loizette » 18, Impasse de la Vigne.
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par M. DOMAGALA Julien pour la pose d'une clôture de 1.20m de hauteur et de 15m de longueur sur sa propriété située 4, Rue des Fossés.
- a donné par 14 voix contre et 4 abstentions, un avis défavorable à la demande de certificat d'urbanisme opérationnel déposée par M. PONT Joël pour sa propriété située 1224, Rte de Pont-de-Vaux.
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de certificat d'urbanisme d'information déposée par la SCP POUJADE pour la propriété de GUILLOT COBREDA au lieudit « le Curtil Généreux » ZI Les Benoîts.
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de certificat d'urbanisme opérationnel déposée par Mme COULON -PASTORELLI Paulette pour sa propriété située au lieudit « Dompierre - 2900 Rte de Dompierre » (sous réserve de réseaux secs et humides suffisants).

A PRIS CONNAISSANCE :

- de la mise à jour des différentes commissions, membres du CCAS etc...
- de la date du prochain conseil municipal qui a été fixée au jeudi 22 mai 2014.

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

LE MAIRE,
Didier GEROLT.

